



Note d'information et de veille

Impact de la Vie Chère et la Crise Russie-Ukraine sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest



Janvier 2024

Crises sécuritaires, socio-politiques et les impacts de la crise Russo-Ukrainienne aux conséquences d'envergure humanitaire dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Message clé

La concertation technique du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC), tenue du 22 au 24 novembre 2023, à Conakry en Guinée a évalué les perspectives agricoles et alimentaires 2023-2024 au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Il en était ressorti de cette concertation des perspectives de production globalement en baisse pour les cultures vivrières (-1%) par rapport à la campagne précédente et une relative disponibilité fourragère caractérisée par des déficits enregistrés par rapport à la campagne dernière et à la moyenne de cinq dernières années dans certaines régions du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Cabo Verde et du Tchad. La situation alimentaire et nutritionnelle des populations demeure préoccupante. Les analyses utilisant l'outil du Cadre Harmonisé, réalisées dans seize pays, indiquent qu'environ 31.7 millions de personnes ont besoin d'assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate. Si des mesures appropriées ne sont pas prises, 44.5 millions de personnes pourraient être affectées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë pendant la soudure en juin-août 2024, dont plus de 2 millions en urgence. En outre, 85.6 millions de personnes, actuellement en phase sous pression, pourraient basculer dans la crise en l'absence de mesures appropriées.

En plus des chocs climatiques, la détérioration continue de la situation alimentaire et nutritionnelle est due à l'intensification des violences sécuritaires, y compris le risque d'extension au Nord du Togo et du Bénin, avec de déplacements forcés de plus de 8.3 millions de personnes dont la majorité est en situation de précarité. À cela, s'ajoute la persistance de l'inflation qui réduit le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte où le marché joue un rôle prépondérant dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. La moyenne de l'inflation sur les denrées de base est de 20 %, avec des pics en Sierra Leone (54 %), au Ghana (35 %) et au Nigeria (27 %). Elle est alimentée par la persistance des entraves au commerce régional, l'augmentation des coûts de transport, la dépréciation de la plupart des monnaies de la région, les impacts du conflit Russo-ukrainien, principalement sur le commerce des denrées alimentaires et les intrants et les hydrocarbures.

Depuis janvier 2022, le CILSS et le Secrétariat du CSAO/OCDE, co-facilitateurs du RPCA, en collaboration avec la FAO entretiennent et animent la veille informationnelle sur l'impact de la vie chère et de la guerre en Ukraine sur les conditions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'un système de veille informationnelle qui repose sur les systèmes nationaux d'alerte précoce chargés de la collecte des données à tous les niveaux y compris déconcentrés dans les pays. De novembre à décembre 2023, le suivi de l'impact de la vie chère et de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle a couvert l'ensemble de pays de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, sur la base des données collectées dans les pays, le fonctionnement des principaux marchés agricoles et à bétail est globalement satisfaisant dans la région à l'exception des perturbations relevées dans les pays du Sahel confrontés aux défis sécuritaires (Burkina Faso, Mali, Ouest-Niger, Nord-Nigeria et Tchad). Le niveau de la disponibilité alimentaire (denrée de base et denrées importées) est globalement stable et s'améliore progressivement dans la région avec la mise en marché des nouvelles récoltes. Les flux nationaux des produits agricoles sont globalement stables malgré un fléchissement de flux transfrontaliers de produits agricoles et du bétail dans la région. Les prix nominaux en novembre-décembre 2023 à la consommation des principales denrées de base et principaux produits alimentaires importés sont globalement en hausse dans tous les pays, comparés à leurs niveaux de janvier 2022 (antérieur à la crise Ukrainienne) et par rapport la période de novembre-décembre 2022. Cette même situation est observée sur les prix des principales sources d'énergie (essence, gasoil, gaz de cuisson) et des fertilisants (engrais phosphatés et urées) dont les prix restent globalement très élevés dans tous les pays. Pour lutter contre la vie chère et atténuer les effets de la crise ukrainienne sur les conditions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de populations, certains gouvernements ont pris de mesures en lien avec leurs politiques agricoles, commerciales, fiscales et d'autres mesures sociales visant à assurer l'accès à l'alimentation des populations.

Approche méthodologique

Depuis 2020, le CILSS en synergie avec ses partenaires du Comité Technique Régional du Cadre Harmonisé (CT-CH) a mis en place un système pour le suivi rapproché de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le contexte de la pandémie de la-COVID-19 au Sahel et en Afrique de l'Ouest. En avril 2022, dans le contexte de la vie chère et de la crise Russo-Ukrainienne et sur recommandation du RPCA, ce système de suivi rapproché a été recadré et orienté pour couvrir les neuf (9) pays les plus exposés au risque d'aggravation de la situation alimentaire et nutritionnelle dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Après cette phase et face aux risques persistants d'aggravation de la situation alimentaire et nutritionnelle dans la région en raison du contexte international marqué par une flambée des prix des produits et intrants agricoles et régional impacté par l'exacerbation des conflits, le CILSS, en synergie avec le Secrétariat du CSAO/OCDE, la FAO et les autres partenaires, a renforcé ce système de veille informationnelle en 2023 sur l'impact de la vie chère et de la guerre en Ukraine sur les conditions de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) pour couvrir les dix-sept (17) pays de la région afin d'informer et d'alerter les décideurs sur le risque et l'impact de la vie chère et de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Une grille harmonisée de collecte de données a été élaborée et validée avec les Systèmes nationaux d'Alerte Précoce (SAP) et les Système d'Information de Marché (SIM) des 17 pays. Les données sont ainsi collectées mensuellement (par rapport à la période de janvier 2022 qui correspond à la période de référence, avant l'éclatement du conflit en

Ukraine et par rapport à même période de l'année passée) par les pays et validées avant d'être transmises au secrétariat du Comité Technique du Cadre Harmonisé (CT-CH) au niveau régional pour compilation, analyse et rédaction de la note d'information bimensuelle. Cette cinquième note de novembre 2023 présente la situation régionale et un focus spécial sur la situation au Niger relativement aux six (6) thématiques qui font l'objet de suivi sur la période allant de juillet à août 2023, plus particulièrement :

- Fonctionnement des marchés (agricoles et à bétail);
- Appréciation du niveau des disponibilités ;
- Situation des flux nationaux et transfrontaliers ;
- Prix des denrées particulièrement : le blé, les pâtes alimentaires, huile végétale, riz importé ;
- Prix des engrais et des hydrocarbures ;
- Politiques, stratégies et mesures d'atténuation prises par les Etats.



Le fonctionnement des marchés agricoles et à bétail

Le fonctionnement des principaux marchés agricoles et à bétail reste globalement satisfaisant dans les pays. Les marchés sont réguliers et suffisamment animés dans tous les pays de la région à l'exception de certaines zones dans les pays du Sahel confrontées à la crise sécuritaire et ses impacts qui affectent sérieusement le fonctionnement des marchés surtout en milieu rural et particulièrement dans la zone des trois frontières.

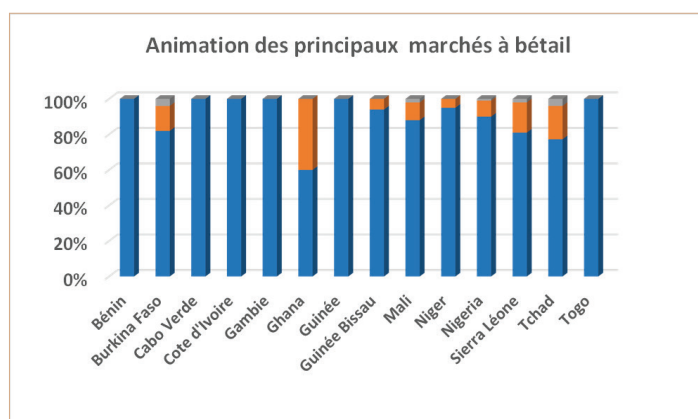
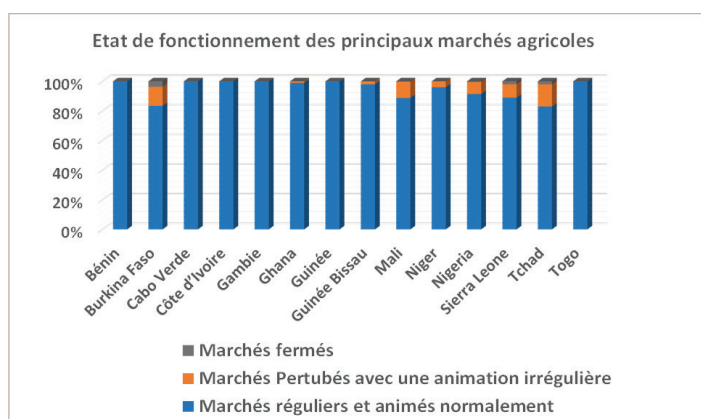


Figure 1: Etat de fonctionnement de marchés agricoles et marchés à bétail

A l'exception du Ghana, du Nigeria, Guinée Bissau et de la Sierra Léone où quelques perturbations ont été rapportées, les principaux marchés agricoles et à bétail fonctionnent normalement dans la plupart des pays côtiers et du Golfe de Guinée (Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée et Togo), où la régularité et l'animation de tous les types de marchés (environ 100%) sont satisfaisantes. Toutefois, comme observé depuis janvier 2023, le fonctionnement des principaux marchés reste perturbé dans plusieurs pays du Sahel, principalement dans les zones du nord du Burkina Faso, du centre et nord du Mali, du nord et nord-Est du Nigeria et au Tchad qui sont confrontées aux défis sécuritaires majeurs, leurs impacts et suivi d'autres formes de violences. Dans la zone des trois frontières (Mali-Burkina Faso-Niger), certains marchés ne se tiennent plus à cause de l'insécurité qui affecte durablement l'existence des infrastructures et équipements socio-économiques de base (économie, santé, éducation).

Les fermetures et les perturbations des marchés, sapent considérablement les échanges entre les producteurs (agriculteurs et éleveurs) plus particulièrement dans les zones du Sahel, réduisent l'accès des populations vulnérables aux denrées de base et affectent négativement une situation alimentaire et nutritionnelle suffisamment dégradée et où les marchés restent les principales sources d'approvisionnement en denrées de base en cette période de récoltes surtout pour les ménages pastoraux.

Niveau de disponibilité alimentaire

La disponibilité alimentaire (denrée de base et denrées importées) est globalement stable et s'améliore progressivement depuis octobre 2023, dans la région avec la mise en marché des nouvelles récoltes.

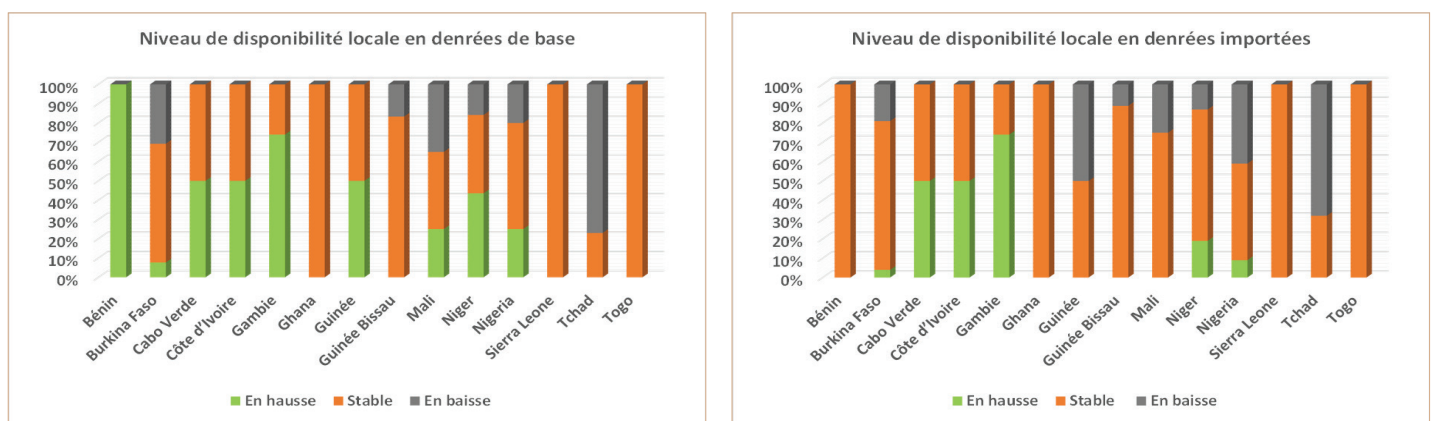


Figure 2: Niveau de disponibilité alimentaire (denrées de base et importées)

Des baisses de la disponibilité en denrées de base et denrées importées ont été observées dans plusieurs pays plus particulièrement en milieu rural. C'est le cas dans certaines régions du Burkina Faso (les régions du Centre Est, Centre Nord, Est, du Nord et du Sahel), de la Guinée-Bissau, du nord Mali, ouest-Niger, nord-Nigéria et certaines régions de l'est du Tchad en raison de rupture d'approvisionnement en provenance du Soudan. Toutefois, la disponibilité en denrées locales reste en hausse dans tous les marchés du

Bénin, dans certains marchés de la Gambie, de la Côte d'Ivoire, du Cabo Verde et de la Guinée et continue de s'améliorer à la faveur des nouvelles récoltes dans les autres pays par rapport à la période de septembre et octobre 2023. Dans l'ensemble, le niveau de la disponibilité alimentaire sur les marchés reste globalement stable excepté sur les marchés situés dans les zones assujetties fortement à l'insécurité civile.

Flux nationaux et transfrontaliers des produits agricoles

Les flux nationaux des produits agricoles sont globalement stables pour la période de novembre et décembre 2023, Par contre les flux transfrontaliers des produits agricoles restent en baisse au niveau régional.

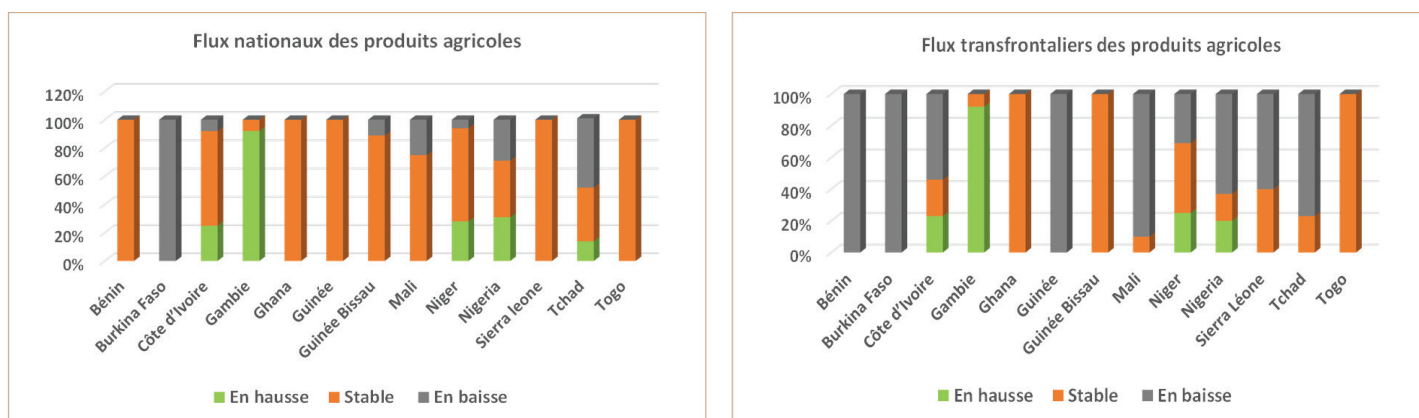


Figure 3: Flux nationaux et transfrontaliers de produits agricoles

A l'exception du Bénin, du Ghana, de la Guinée, le Sierra Léone et le Togo, tous les pays ont fait cas de baisses de flux nationaux de produits agricoles. Depuis janvier 2023, des baisses de flux transfrontaliers des produits agricoles persistent dans tous les marchés au Bénin, Burkina Faso, en Guinée et certains marchés de la Côte d'Ivoire, du Mali, Niger, Nigeria, Sierra Léone, Tchad. Les baisses des flux nationaux des produits agricoles pourraient être expliquées par les problèmes sécuritaires qui continuent à limiter les approvisionnements de certains marchés nationaux dans les pays comme le

Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria et le Tchad, la baisse des disponibilités locales en attendant la période de commercialisation des nouvelles récoltes et aux taux d'échange défavorables pour certaines monnaies nationales. Par ailleurs, l'adoption de mesures restrictives ou d'interdiction d'exportation de certains produits agricoles par certains pays (le Mali, le Burkina Faso et le Bénin), les sanctions de la CEDEAO contre le Niger et la crise au Soudan affectent considérablement les flux transfrontaliers des produits agricoles dans la région.

Flux nationaux et transfrontaliers du bétail

Malgré une baisse des flux transfrontaliers du bétail, les flux nationaux sont globalement stables au niveau régional. Des baisses de flux nationaux et transfrontaliers du bétail sont observées sur tous les marchés suivis du Burkina Faso, au niveau de certains marchés de la Sierra Léone, du Nigeria, du Tchad, au Mali et du Niger.

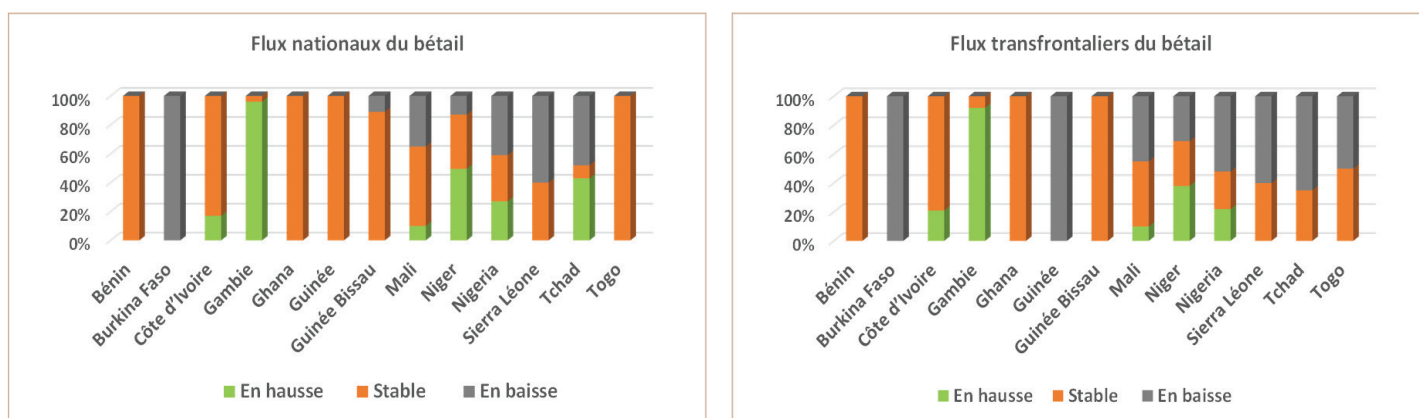


Figure 4: Flux nationaux et transfrontaliers du bétail

Les flux nationaux et transfrontaliers du bétail sont stables au niveau de tous les marchés suivis du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Ghana, et dans une proportion importante de marchés suivis en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Togo, Mali et de Sierra Léone sur la période de novembre et décembre 2023.

Les prix de denrées locales de base et des principaux produits alimentaires importés

Comme observé depuis janvier 2023, les prix actuels (novembre-décembre 2023) des principales denrées de base et des principaux produits alimentaires importés restent globalement en hausse par rapport à janvier 2022 et à la même période de l'année passée dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Les prix de la principale denrée de base

En novembre et décembre 2023, le prix de la principale denrée de base est globalement en hausse par rapport à son niveau de janvier 2022 (2% à 102%), à la même période de l'année passée (1% à 131%) et par rapport à la moyenne des 5 dernières années (3% à 138%).

Comparativement à janvier 2022, le prix de la principale denrée de base est très en hausse dans la majorité des pays suivis. Il s'agit notamment, de la Sierra Léone (102%), du Nigeria (84%), du Ghana (61%), de la Gambie (62%) et de la Guinée Bissau

(43%). Toutefois, des baisses sont observées au Bénin et au Togo respectivement de 6% et 15%.

Par rapport à la même période de l'année passée, le prix de la principale denrée de base est aussi en hausse dans toute la Région, à l'exception du Burkina Faso et du Sénégal. Le Ghana, le Nigeria et la Guinée Bissau (53%) ont enregistré les plus fortes hausses respectivement de 131%, 52% et 53%.

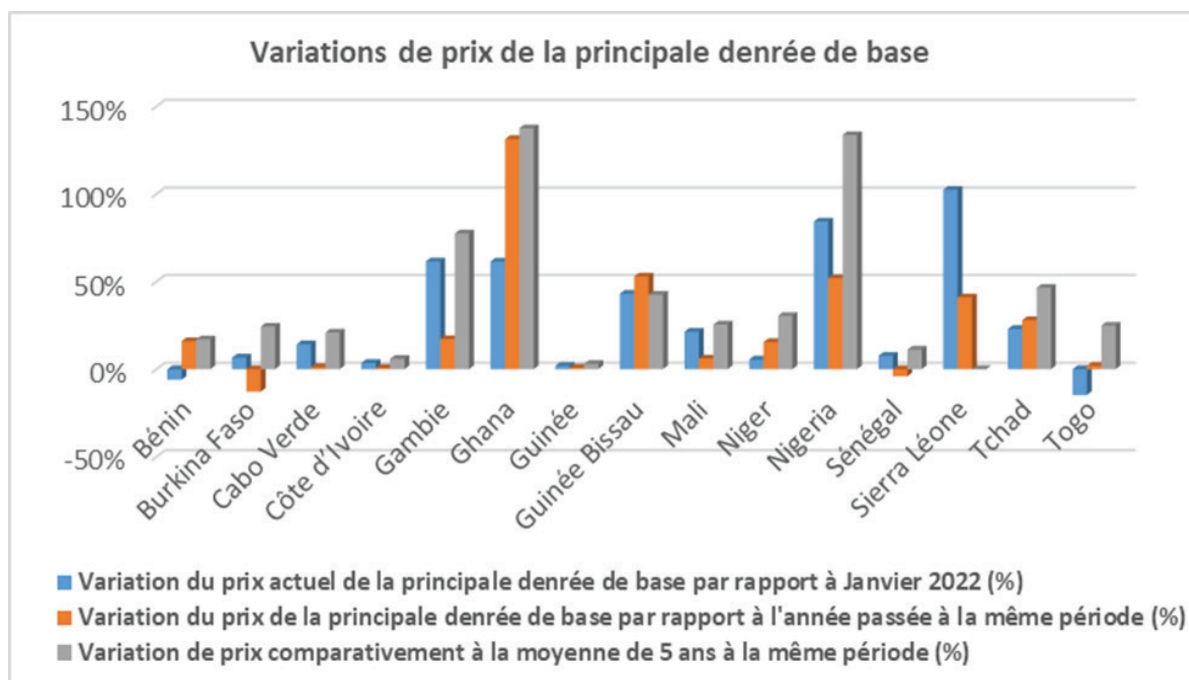


Figure 5 : Variations de prix de denrées de base par rapport à janvier 2022

Pareillement, en comparaison à la moyenne des 5 dernières années, le prix de la principale denrée de base est en hausse dans la plupart des pays, avec des fortes hausses enregistrés au Ghana (138%), au Nigeria (134%), en Gambie (77%), en Guinée Bissau (42%) au Tchad (47%) et au Niger (30%).

Les prix des principaux produits alimentaires importés

Les prix de tous les principaux produits importés suivis sont en hausse dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest en comparaison à la période de référence janvier 2022 et à la même période de l'année dernière. Comparativement à janvier 2022, le prix de la farine de blé est en hausse dans tous les pays exceptés en

Guinée Bissau où une baisse de 22% a été enregistrée. Ce prix est très en hausse en Sierra Léone (168%), au Nigeria (78%), au Ghana (56%), au Tchad (56%), au Togo (39%), au Cabo Verde (40%), au Burkina Faso (34%), en Guinée Bissau (39%) et en Gambie (31%).

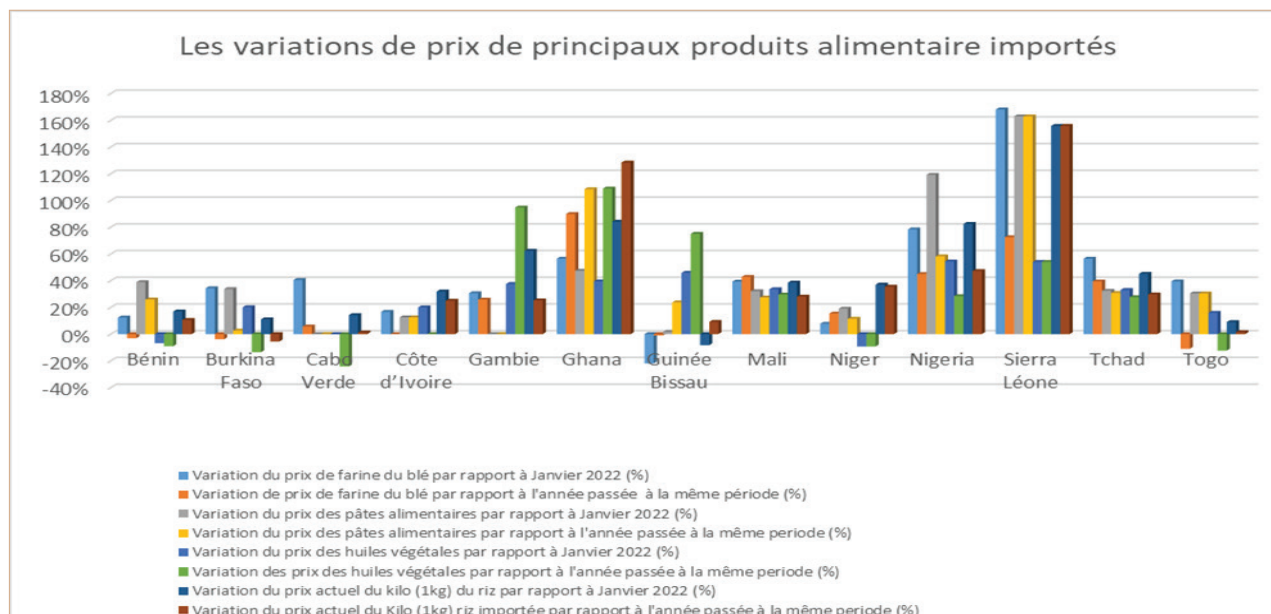


Figure 6 : les variations de prix des principaux produits alimentaires importés

De même, le prix de la farine de blé a fortement augmenté par rapport à la même période de l'année passée en Sierra Léone (73%), au Ghana (90%), au Nigeria (45%), au Tchad (39%), en Gambie (26%) et au Mali (43%). Par rapport à janvier 2022, le prix des pâtes alimentaires est resté en hausse dans la majorité des pays. Ces hausses varient de 2% en Guinée Bissau à 163% en Sierra Léone avec plusieurs pays ayant enregistré de très fortes hausses dépassant 30%, en particulier, le Nigeria (119%), le Ghana (47%), le Benin (39%), le Burkina Faso (34%), le Mali (32%), le Tchad (32%) et le Togo (30%).

En comparaison à la même période de l'année passée, le prix de pâtes alimentaires a fortement augmenté en Sierra Léone (163%), au Ghana (108%), au Nigeria (58%), au Tchad (31%), au Togo (30%), au Benin (26%), au Mali (27%) et en Guinée Bissau (24%).

Le prix actuel des huiles végétales est toujours en hausse dans la Région comparativement à janvier 2022, excepté au Benin et au Niger qui ont enregistré des baisses. Les niveaux les plus élevés des hausses du prix des huiles végétales sont observés en Sierra Léone (54%), au Nigeria (54%), au Ghana (39%), en Gambie (37%), en Guinée Bissau (46%), au Tchad (33%) et au Mali (34%).

Par contre, par rapport à la même période de l'année passée, une tendance à la baisse du prix des huiles végétales a été observée dans plusieurs pays, notamment, au Benin (-9%), au Burkina Faso (-14%), en Cabo Verde (-24%), au Niger (-9%) et au Togo (-12%). Toutefois, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, le Mali, le Nigeria, la Sierra Léone et le Tchad ont affiché des niveaux très élevés du prix des huiles végétales allant de 28% au Tchad et au Nigeria à 109% au Ghana.

Comparativement à janvier 2022, le prix du kilo du riz importé est globalement en hausse dans tous les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à l'exception de la Guinée Bissau. Ces hausses varient de 9% au Togo à 156% en Sierra Léone avec des hausses de plus de 30% observées au Ghana (84%), au Nigeria (82%), en Gambie (62%), au Mali (39%), au Niger (37%), au Tchad (45%) et en Côte d'Ivoire (32%).

Une tendance haussière du prix du kilo du riz est aussi observée comparativement à la même période de l'année passée dans toute la Région avec des hausses de plus de 35% enregistrées au Ghana (128%), au Niger (35%), au Nigeria (47%) et en Sierra Léone (156%).

Les prix des hydrocarbures et des fertilisants

Les prix de principales sources d'énergie (essence, gasoil et gaz butane) et des fertilisants (NPK et urée) restent très élevés dans la plupart des pays de la Région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest par rapport à janvier 2022 comme à l'année passée à la même période. Toutefois, en novembre/décembre 2023, plusieurs pays ont enregistré des baisses de prix des hydrocarbures et des fertilisants.

Les prix des hydrocarbures

Les prix des hydrocarbures sont en hausse dans la majorité des pays par rapport au mois de janvier 2022 et à la même période de l'année passée.

Comparativement à janvier 2022, le prix du litre d'essence a connu une hausse allant de 4% en Guinée à 293% au Nigeria. Le Ghana et la Sierra Léone ont aussi enregistré de flambées du prix de l'essence respectivement de 94% et 136%.

Par contre, par rapport à la même période de l'année passée, le prix du litre d'essence est resté à son niveau habituel en Guinée, en Mauritanie, au Niger et au Togo. Toutefois, ce prix est resté très élevé au Nigeria (198%), en Sierra Léone (136%), au Ghana (165%), au Tchad (43%), au Mali (30%) et en Gambie (29%).

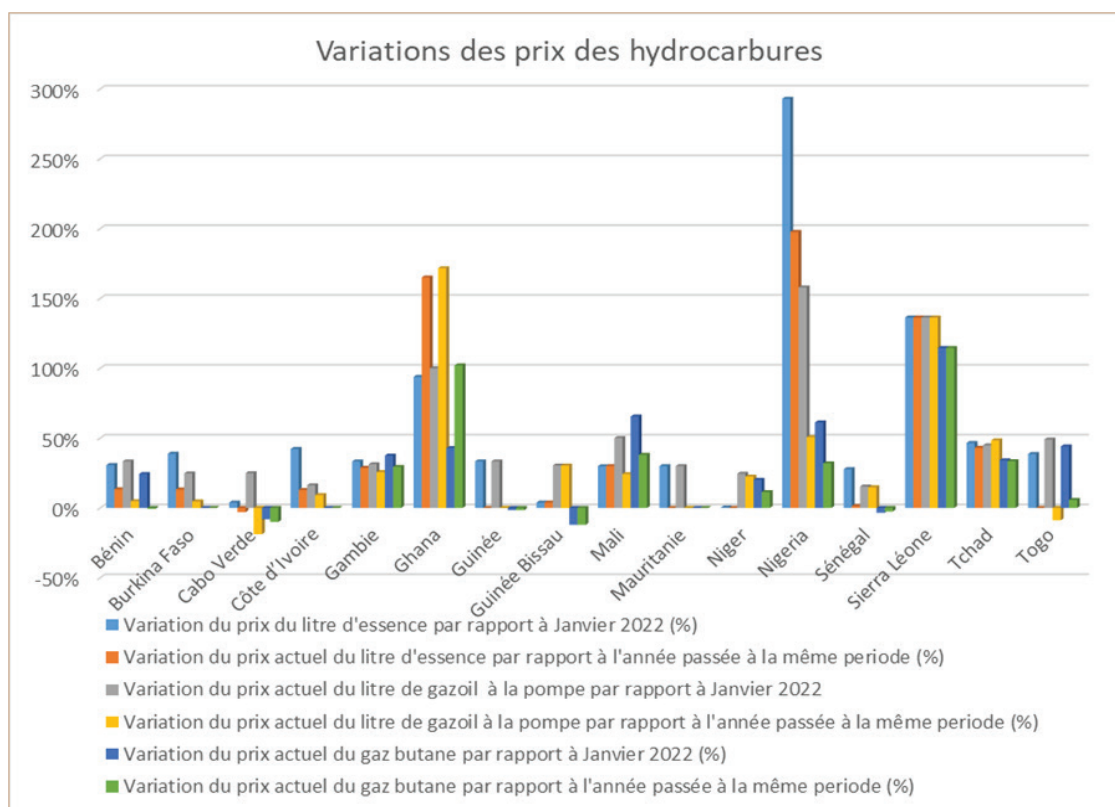


Figure 7: Les variations de prix des hydrocarbures et du gaz de cuisson

Par rapport à la période de référence janvier 2022, le prix du gasoil est en hausse dans tous les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Cette hausse varie de 15% au Sénégal à 158% au Nigeria. Des hausses de 50% à plus sont observées au Ghana (100%), au Mali (50%), au Nigeria (158%) et en Sierra Léone (136%).

Comparativement à la même période de l'année passée, le prix du litre du gasoil est resté stable en Guinée et en Mauritanie et a baissé de 19% au Cabo Verde et 9% au Togo. Cependant, il a fortement augmenté en Sierra Léone (136%), au Ghana (172%), au Tchad (48%), au Nigeria (51%) et en Guinée Bissau (30%).

En comparaison à janvier 2022, le prix du Gaz est en hausse dans la plupart des pays. Ces hausses varient de 20% au Niger à 115% en Sierra Léone. Toutefois, le prix actuel du gaz a baissé au Cabo Verde (-8%), en Guinée (-2%), en Guinée Bissau (-12%) et au Sénégal (-3%) et est resté stable au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie.

Par rapport à la même période de l'année passée, le prix du gaz est très en hausse au Ghana (102%), au Mali (38%), en Sierra Léone (115%), au Nigeria (32%) et au Tchad (34%). Néanmoins, il a reculé au Benin (-1%), au Cabo Verde (-10%), en Guinée (-2%), en Guinée Bissau (-12%) et au Sénégal (-4%) et est resté stable au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie.

Les prix des fertilisants (urée et NPK)

Le prix des fertilisants (urée et NPK) est toujours en hausse dans plusieurs pays de la Région comparativement au mois de janvier 2022 et à la même période de l'année passée.

Comparativement à janvier 2022, le prix de NPK est en hausse au Burkina Faso (11%), en Côte d'Ivoire (5%) et très en hausse au Ghana (70%), au Mali (58%), au Nigeria (66%), en Sierra Léone (90%), au Tchad (35%) et au Togo (44%). Toutefois, des très fortes baisses ont été observées en Gambie (-54%), en Guinée (-45%) au Benin (-22%), et au Sénégal (-18%).

Par rapport à la même période de l'année passée, le prix de NPK est très en hausse en Gambie (64%), au Ghana (305%), au Nigeria (38%), en Sierra Léone (90%) et au Tchad (31%). Cependant, il est resté stable au Benin, en Guinée Bissau et au Togo et est en baisse au Burkina Faso, en Guinée et au Sénégal respectivement de 14%, 45% et 11%.

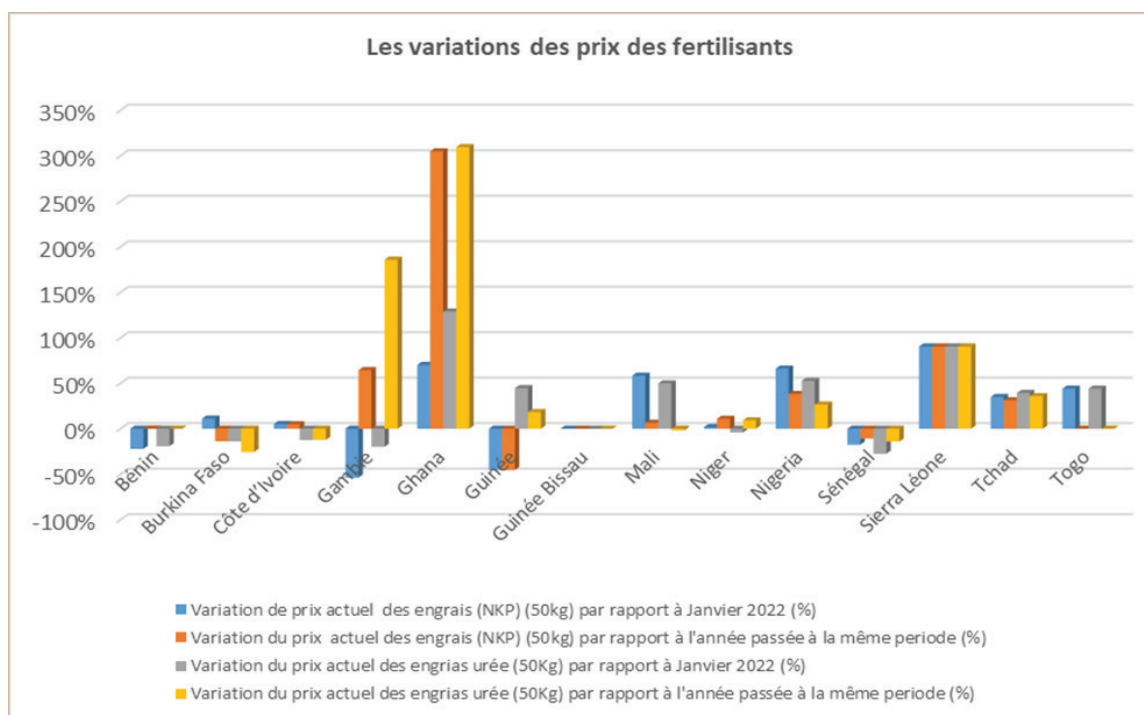


Figure 8: Les variations de prix des fertilisants (NPK et Urée)

En comparaison à janvier 2022, le prix actuel de l'urée est très en hausse au Ghana (129%), en Guinée (44%), au Mali (50%), au Nigeria (53%), en Sierra Léone (90%), au Tchad (39%) et au Togo (44%). Par contre, le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Niger et le Sénégal ont enregistré des baisses respectivement de 19%, 14%, 12%, 20%, 4% et 28%.

Par rapport à l'année passée à la même période, le prix de l'urée est resté stable au Benin, en Guinée Bissau et au Togo et a baissé de 26% au Burkina Faso, 12% en Côte d'Ivoire, 2% au Mali et 14% au Sénégal. Mais, il est resté très élevé en Gambie (186%), au Ghana (310%), au Tchad (36%) et en Sierra Léone (90%).

Les principales mesures d'atténuation prises par les Etats

Pour lutter contre la vie chère et les effets de la crise ukrainienne sur les conditions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de populations dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, certains pays ont adopté et mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation à travers des plans d'actions humanitaires. Il s'agit des stratégies, programmes et mesures en lien avec les politiques agricoles, commerciales, fiscales et d'autres mesures sociales et de protection visant à assurer l'accès à l'alimentation des populations, surtout les plus vulnérables, aussi bien dans les zones de conflits qu'en milieu urbain.

Les mesures sur les politiques de production agricole

Elles visent à renforcer la production agricole et la disponibilité alimentaire dans les pays :

- Le renforcement de l'agriculture irriguée par la mise en place des intrants et d'un fond d'appui à la fabrication des Kits d'irrigation et des équipements de transformation des produits agricoles en Guinée ;
- L'appui en semences aux producteurs du Niger, du Mali, et du Nigeria;
- La mise en œuvre d'une nouvelle politique d'appui à la production agricole en Sierra Leone visant à assurer la stabilité de la production de la principale denrée de base et la diversification de la production (gratuité de la main-d'œuvre et d'intrants pour un hectare pour tout agriculteur enregistré) ;
- La création d'une nouvelle initiative « marchés de producteurs pour l'alimentation et l'emploi » dans les 16 régions du Ghana pour permettre aux producteurs d'avoir un accès direct aux acheteurs ; éliminer les intermédiaires et protéger les marges de bénéfices des producteurs et de réduire également le coût des denrées alimentaires pour les consommateurs
- Le renforcement des capacités de stockage (ensilage) de 14 000 tonnes à 34 000 tonnes au Cabo Verde ;
- Le soutien à la production et la productivité agricole (subvention des intrants agricoles surtout pour le riz, coton et maïs) et appuis aux productions de contre saison .au Bénin, Mali, Burkina Faso, Sénégal et au Nigéria entre autres ;

- Le soutien aux producteurs face à la cherté du prix des intrants chimiques à travers le ré-lancement de la commande de l'urée auprès des nouveaux partenaires pour 30 000 T dans les magasins de stocks des différentes Directions Préfectorales de l'Agriculture et de l'Élevage (DPAE) tout comme le NKP, les tracteurs et motoculteurs, les produits phytosanitaires dont les prix sont passés de 150 000 GNF/L l'an dernier à 50 000 GNF/L à ce jour en Guinée;
- L'approvisionnement et la distribution d'engrais subventionnés et autres appuis en intrants et équipements aux producteurs pour soutenir à la production agricole irriguée et l'aviculture dans certains États au Nigeria, au Mali et ailleurs;
- La mise en place d'usines de mélange d'engrais dans certains États du Nigeria pour stimuler la production d'engrais.

Les mesures sur les politiques commerciales

Pour assurer leurs approvisionnements, les pays ont adopté des mesures de restriction sur les exportations de certains produits locaux de base et d'autres mesures incitatives favorables aux importations de certaines denrées.

- La restriction des exportations des céréales traditionnelles (grains et farines) et du niébé au Burkina Faso et l'instauration des redevances à l'exportation du maïs au Bénin ;

- La suspension des exportations des céréales particulièrement le mil, sorgho, maïs et riz local au Mali et la suspension des importations de farine de blé et pâtes alimentaires pour favoriser l'écoulement des productions locales fortement concurrencées par les importations;
- La soumission à autorisation des exportations de produits vivriers de grande consommation, notamment la banane plantain, le manioc et les produits dérivés (attiéké, placali,...), l'igname, le riz local ; afin de garantir la desserte des marchés intérieurs en Côte d'Ivoire ;
- la prise de textes instituant une autorisation préalable à l'exportation de tout produit vivrier (le décret n° 2022-168 du 09 mars 2022 et l'arrêté interministériel n°046/ MCIPPME/MEMINADER/MBPE du 01 juillet 2022) visant à limiter les exportations des produits vivriers, le don de tricycle, pour assurer le transport des produits vivrier du bord du champ au site de groupage en Côte d'Ivoire;
- La suspension pour 6 mois des exportations de certaines céréales et légumes en Guinée;
- L'autorisation des importations commerciales de riz à taxes réduites de moitié, jusqu'à hauteur de 300 000 tonnes au Mali;
- L'allocation d'un appui financier aux acteurs du secteur vivrier, afin de faciliter l'approvisionnement des marchés et démantèlement des barrages routiers et information des acteurs économiques et des populations sur les barrages réguliers en Côte d'Ivoire;
- La libéralisation de marché d'engrais au Niger;
- Interdiction d'exportation des céréales de base dont le Mil, le riz paddy, le riz blanchi afin d'assurer l'approvisionnement régulier du marché national au Niger par l'arrêté N°0055 MC/SG/DGC/DCI/LCVC du 21 juillet 2023 ;
- Les restrictions des exportations des céréales et l'arachide au Tchad vers les pays voisins, excepté le sésame et facilitation de l'importation du carburant du Cameroun, de la Libye et du Niger (Tchad).
- L'adoption de mesures compensatoires visant à stabiliser les prix de produits de base, à savoir : le maïs, la farine de blé, le lait et l'huile végétale (Résolution n°28/2022, de 25 de mars) au Cabo Verde;
- La suppression des droits de douanes et taxes sur les denrées importées de première nécessité (riz, maïs, blé, sucre, huile) au Sénégal ;
- L'exonération sur les matériels agricoles et les produits de première nécessité sur l'ensemble du territoire national en termes de frais de dédouanement, droits de douane par un décret du gouvernement au Tchad ;
- L'exonération des TVA sur les produits importés (blé, tomate concentrée, lait, huile, etc.) au Togo;
- La subvention partielle des prix des produits pétroliers, notamment le gasoil, pour éviter l'impact sur le coût de la vie en Côte d'Ivoire;
- La subvention du prix du gaz butane et des hydrocarbures, le sucre et les engrais (chimiques et organiques) au Mali;
- La subvention des prix des hydrocarbures au Burkina Faso.

Les mesures de fixation et contrôle de prix

Ce sont des mesures prises par les États visant à contrôler les prix des produits de grande consommation dans les pays :

- La fixation des prix des céréales et contrôle des prix des produits de grande consommation (huile, sucre, lait en poudre, savon, etc.) au Burkina Faso ;
- La définition d'une liste des produits de grande consommation et services, dont les prix sont réglementés ; un plafonnement des prix de l'huile de palme raffinée, du sucre, du lait, du riz, de la tomate concentrée, de la viande de bœuf et des pâtes alimentaires en Côte d'Ivoire ;
- La fixation des prix plafonds des produits de grande consommation tels les maïs, le sorgho, le haricot, le petit mil, l'huile végétale locale, le lait concentré sucré en boîte et non sucré de 1kg et 160g; la boîte de tomate concentrée, la farine de blé, au Togo et au Mali et du sucre au Mali;
- Fixation du prix du carburant et du gaz de cuisson dans tous les pays;
- Le renforcement du groupe de travail surveillant l'augmentation arbitraire du prix des produits pétroliers dans certains États du Nigeria.

Les mesures sur la politique fiscale et les subventions

Pour assurer l'accès à l'alimentation des populations, les États ont mis en œuvre plusieurs mesures fiscales et accordé des exonérations et subventions sur certains produits :

- L'application d'un nouveau taux tarifaire libérateur de TVA sur le riz importé et l'exonération de la TVA sur la farine de blé, les huiles végétales importées ou produites localement au Bénin ;

Les autres mesures (sociales, la sensibilisation, la communication,)

La majorité des pays a pris des mesures visant d'une part à renforcer les concertations et la communication entre les États, les acteurs privés et les populations et d'autre part à réduire les impacts de la vie chère par la protection du pouvoir d'achat des populations. Ces mesures s'inscrivent dans les actions d'amélioration des conditions de sécurité alimentaire des couches les plus vulnérables à travers :

- Le renforcement de la surveillance, de la communication et la concertation entre les acteurs pour prévenir toute augmentation de prix des denrées de grande consommation;
 - L'intensification de la communication, en vue d'informer les consommateurs sur les prix pratiqués, la disponibilité des produits de grande consommation et l'évolution des cours des produits et intrants sur le marché international ;
 - Le renforcement de la surveillance du respect de l'affichage et des prix des produits réglementés.
- Le renforcement des repas scolaires et mesures de renforcement de la résilience des ménages à travers les Contrats Programmes de l'État, la réponse humanitaire (État/Partenaires) ;
- La distribution gratuite de semences de riz (Faro 44 long grain) et d'engrais (15:15:15) aux agriculteurs de l'État par le gouvernement de l'État de Cross River et achat de 28 200 sacs de céréales et distribution aux ménages pauvres dans les quarante-quatre LGA de Kano au Nigéria.
- L'approvisionnement des zones sous blocus sécuritaire avec l'appui des Forces armées et de Sécurité au Burkina Faso et au Mali;
- L'assistance alimentaire et nutritionnelle ciblée en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et Nigeria (Etats/Partenaires).

Contact : Dr Issoufou Baoua, Coordonnateur Programme Régional d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRA/SAN), issoufou.baoua@cilss.int
administration.agrhymet@cilss.int

Mise en page: Boubacar Mainassara Abdoul Aziz

